

I/ HORAIRES DES COURS

- LUNDI 17H00 -18H00 PITCHOUNE'S A PARTIR DE 4 ANS A 5 ANS
- LUNDI 18H00 – 19H00 PITCHOUNE'S A PARTIR DE 6 ANS A 7ANS
- MERCREDI 13H30 - 14H30 ZUMBA KIDS/HIP HOP A PARTIR DE 7 ANS A 9 ANS
- MERCREDI 14H30 - 15H30 PITCHOUNES DANCE A PARTIR DE 4 ANS A 6 ANS
- MERCREDI 15H30 – 16H30 HIP HOP / STREET DANCE PRE ADOS 10 ANS A 12 ANS
- MERCREDI 16H30 - 17H45 HIP HOP STREET DANCE ADOS 13 ANS +
- SAMEDI 12H50 - 13H50 PITCHOUNE'S AVANCES A PARTIR DE 5 ANS /7 ANS

II/ REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Respect des lieux

Tous les adhérents et parents s'engagent à respecter les locaux, vestiaires, douches et le matériel mis à leur disposition par AGAM ZEPHIR 75.

Article 2 : Respect des professeurs et des membres bénévoles.

Les professeurs sont maîtres et responsables de l'enseignement dans la salle de danse, pendant l'heure du cours du début et jusqu'à la fin.

Une fois l'heure de cours finie et ayant quitté la salle de danse, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Article 3 : Adhésion - Licence – Cotisations

Chaque adhérent doit régler la totalité de sa cotisation complète à l'inscription.
Aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 4 : Jours et heure de cours de danse (une heure de cours définie à l'inscription)

Ponctualité au début des cours ; s'assurer avant de déposer vos enfants que le professeur est bien présent.
Ponctualité à la fin de l'heure de cours pour être présents pour récupérer vos enfants

Article 5 : Tenue pendant les cours

La tenue doit être correcte.

Ne jamais quitter la salle de danse pendant les cours sans l'autorisation du professeur.

Le cours de danse se fait en silence.

Interdiction de manger dans la salle, pas de téléphone ou de jeux électroniques

Pour le bon déroulement et un meilleur apprentissage les parents sont priés d'éviter d'assister au cours.

Article 6 : Hygiène

Veiller à la propreté de votre tenue

Tenue obligatoire : jogging, basket, t-shirt, prévoir une bouteille d'eau

Ne pas circuler les pieds nus

Ne pas avoir d'objet de valeur dans les vestiaires (*consoles de jeux, portables...*) ;

En cas de vol la responsabilité du club ne saurait être engagée.

Article 7 : Validité

Chaque adhérent et parent, après lecture de ce règlement, doit volontairement s'engager à s'y conformer et à y contribuer ainsi qu'à le maintenir au sein de la section pour une bonne ambiance et un bon esprit.

La validation du présent règlement est pour la saison sportive entière avec la signature de l'adhérent ou du tuteur légal à chaque nouvelle saison.